

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD255

présenté par

M. Bothorel, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« en informatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'élargir à l'ensemble des formations d'ingénieur le suivi d'un module relatif à l'écoconception des services numériques.

A l'heure actuelle, quelle que soit la filière observée, la plupart des formations d'ingénieurs comportent une formation numérique. Une fois diplômés, les ingénieurs sont souvent impliqués dans la production de services ou de produits numériques. Un module de formation portant sur l'écoconception des services numériques pourrait donc être utilement adossé aux programmes de formations liés aux domaines de compétences certifiés pour l'ensemble des ingénieurs.